



**HAL**  
open science

## Le temple polygonal de la rue Lecointre à Reims/Durocortorum

Sébastien Péchart, Frédéric Poupon, Mathilde Arnaud, Baptiste Panouillot

► **To cite this version:**

Sébastien Péchart, Frédéric Poupon, Mathilde Arnaud, Baptiste Panouillot. Le temple polygonal de la rue Lecointre à Reims/Durocortorum. *Gallia - Archéologie des Gaules*, 2022, Reims antique, capitale de province, 79 (1), pp.135-151. 10.4000/gallia.6660 . hal-03811150

**HAL Id: hal-03811150**

**<https://hal.science/hal-03811150>**

Submitted on 30 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

# Le temple polygonal de la rue Lecointre à Reims/*Durocortorum*

Sébastien PÉCHART\* et Frédéric POUPON\*\*

avec la collaboration de Mathilde ARNAUD\*\*\* et Baptiste PANOUILLOT\*\*\*\*

**Mots-clés.** Banquet, daim, édifice culturel, enclos, fossé péribole, Gaule romaine.

**Résumé.** La localisation, la chronologie et la nature des vestiges mis au jour rue Lecointre renouvellent et complètent les données archéologiques sur l'extrémité nord de la ville du Haut-Empire. Le site constitue la première fenêtre d'observation d'un espace à vocation culturelle à Reims/Durocortorum (Marne) pour les

périodes de transition romaine précoce et alto-impériale. S'il reste délicat de statuer sur l'importance réelle à donner aux activités cultuelles ou funéraires pratiquées dans ce secteur à La Tène finale, l'enchaînement chronologique des indices, avec en particulier l'édification d'un temple polygonal dans le dernier tiers du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C., signale qu'une fois cristallisée, la vocation du lieu ne changera plus.

## The polygonal temple on Lecointre street in Reims/*Durocortorum*

**Keywords.** Banquet, deer, cult building, enclosure, peribolic ditch, Roman Gaul.

**Abstract.** The location, chronology and nature of the remains discovered on rue Lecointre, renew, and complete the archaeological corpus concerning the northern end of the city during the Early Roman period. The site constitutes a first glimpse for the early Roman and Alto-Imperial transition periods into the

observation of a space used for worship in Reims/Durocortorum. Although it is difficult to determine the real importance of the cultic or funerary activities carried out on the site during the Final La Tène period, the chronological sequence of evidence, with the construction of a polygonal temple in the last third of the 1st c. AD, indicates that once the site's function was set, its vocation would not change.

L'opération de fouille réalisée au 22 rue Lecointre par le service archéologique de Reims Métropole (Péchart, Arnaud 2014) a livré près de 300 structures archéologiques sur une emprise de 13 700 m<sup>2</sup> (fig. 1). Tributaire d'un riche passé industriel, l'état de conservation général des vestiges est relativement moyen. Ils participent néanmoins à la compréhension de l'histoire des franges urbaines nord de Reims.

La chronologie du site a été découpée en six phases, échelonnées entre le 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. et l'ère industrielle. Une partie semble dévolue à la sphère culturelle, probablement dès la première phase. Cette vocation est confirmée par l'implantation d'un temple polygonal fréquenté entre le dernier tiers du

1<sup>er</sup> s. et le 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. La troisième phase correspond à une diversification dans la nature des occupations rencontrées et à un développement spatial vers l'ouest. D'abord peu dense durant la première moitié du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C., l'occupation s'articule de part et d'autre d'un *cardo* selon une distribution spatiale et fonctionnelle identique tout au long de la phase : à l'ouest de cette rue, des vestiges à caractère domestique de plus en plus denses et, à l'est, une activité d'extraction de craie sous forme de caissons individuels et disséminés, qui s'intensifiera à l'est jusqu'à atteindre son apogée au tournant du 1<sup>er</sup> s. avec l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert (Péchart *et al.* 2020).

\* Inrap Grand Est, Caserne Chanzy, avenue de Valmy, F-51000 Châlons-en-Champagne. Courriel : sebastien.pechart@inrap.fr

\*\* UMR 7324 CITERES-LAT ; Service archéologique de la communauté urbaine du Grand Reims, CS 80036, F-51722 Reims Cedex. Courriel : frederic.poupon@grandreims.fr

\*\*\* Service archéologique de la communauté urbaine du Grand Reims, CS 80036, F-51722 Reims Cedex. Courriel : mathilde.arnaud@grandreims.fr

\*\*\*\* Service archéologique de la communauté urbaine du Grand Reims, CS 80036, F-51722 Reims Cedex. Courriel : baptiste.panouillot@grandreims.fr



Fig. 1 – Rue Lecointre : vue aérienne du site  
(cliché : O. Rigaud, Grand Reims).

L'implantation d'une carrière de craie à proximité immédiate du temple pose question. La construction dans sa périphérie immédiate d'un ou plusieurs édifices d'envergure (temples, amphithéâtre) ou d'importants travaux de réfection appelait-elle son ouverture ? Les différents rejets identifiés dans le comblement de la carrière, qui fait par la suite office de vaste dépotoir, attestent, en outre, la proximité de plusieurs installations artisanales (forge, travail de l'os, etc.) en activité durant la quatrième phase. Ces éléments indiquent la mise en place d'une gestion collective des déchets au tournant des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> s.<sup>1</sup> Des indices vont dans le sens d'une fréquentation de la parcelle durant la période médiévale (phase V : récupération des matériaux du temple en plusieurs fois et apparition d'un chemin creux) et l'époque moderne (phase VI), lorsque la parcelle est exploitée pour l'agriculture avant la création de l'usine Socratrem.

## CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE DE L'OPÉRATION

Le site de la rue Lecointre se trouve à l'extérieur du fossé de l'*oppidum* gaulois et des enceintes tardive et médiévale. Il occupe l'extrémité du quart nord-ouest de la ville du Haut-Empire, où il s'insère dans un tissu urbain archéologiquement riche, influencé par deux éléments fondamentalement structurant, l'enceinte dite augustéenne et le *cardo maximus* prolongé vers le nord, au-delà de l'enceinte, par la voie Reims-Boulogne (fig. 2). Le tracé de la grande enceinte est supposé border la limite nord de la parcelle à environ 100 m. Le *cardo maximus* est, quant à lui, implanté à approximativement 50 m à l'est. La proximité du *cardo maximus* rend ce secteur – situé aux confins de la ville du Haut-Empire, à proximité des grandes nécropoles antiques –, particulièrement attractif pour de petits ensembles funéraires. En 1887, rue Lecointre, au nord du site, une incinération du Haut-Empire a été découverte fortuitement, très probablement en dehors de l'enceinte du Haut-Empire (Toury 1971, p. 151 ; Chevalier 2005). Au XI<sup>e</sup> s., des inhumations datées du

1. Voir Poupon, dans ce volume.

I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et des III<sup>e</sup> s. et IV<sup>e</sup> s. apr. J.-C. ont été mises au jour rue Pierre-Brossolette (Chossenot *et al.* 2010, p. 393).

Outre sa vocation résidentielle, parfois relativement riche<sup>2</sup>, et sa vocation funéraire – qui n'offre toutefois rien de comparable avec les très nombreuses découvertes provenant des grandes nécropoles périphériques, comme au lieu-dit Faubourg de Laon –, la zone nord de *Durocortorum* semble avoir été dès son origine envisagée comme le siège d'ensembles monumentaux. En effet, la parcelle est localisée à une centaine de mètres au nord de l'amphithéâtre, dont l'emplacement et la datation ont pu être récemment réactualisés lors des fouilles du tramway (16b) (Sindonino *et al.* 2022). Daté du III<sup>e</sup> s. (Boussinesq, Laurent 1933), il pourrait avoir été construit durant la première moitié du I<sup>er</sup> s.<sup>3</sup> Son souvenir est perpétué par le nom de la rue du « Mont-d'Arène ».

À 450 m à l'est, rue Belin (22), un vaste complexe monumental, construit dans le second quart du III<sup>e</sup> s. et détruit par un incendie à la fin de ce siècle, évoque la présence d'un sanctuaire antique<sup>4</sup>. Des murs épais de 1 à 1,80 m, appartenant à une vaste salle semi-enterrée, confèrent à l'édifice un caractère imposant. Son flanc est s'avère bordé d'un égout dans lequel aboutissent les caniveaux venant de la salle. Une esplanade se développe vers l'est, tandis que, du côté ouest, deux murs et un sol en tuileau forment la base du dallage d'une construction monumentale adjacente (Rollet dir. 2006a). Plusieurs éléments mobiliers attestent ensuite la réoccupation du site par des militaires.

Plusieurs découvertes anciennes de mobiliers plaident également en faveur du caractère monumental du secteur nord. Dans les années 1830, deux autels tricéphales et une statue en pierre ont été trouvés rue Chaix-d'Est-Ange (Tarbé 1844 ; Kalas 1912). Les érudits du XIX<sup>e</sup> s. et du XX<sup>e</sup> s. attribuent ces découvertes au « temple de Mars », que la tradition situe en face de l'arc antique. Selon Prosper Tarbé, « à peu près au point où s'élève la fabrique de gaz, était le temple de Mars. Les fouilles faites sur ce terrain à différentes reprises ont amené la découverte de fondations et de débris qui confirment cette tradition » (1844). Un peu plus haut, rue des Romains, des colonnes brisées, des fragments de statuettes et des pierres à ornements sculptés constitueraient également les vestiges d'un temple (Toury 1971).

## UNE VOCATION CULTUELLE DÉJÀ ANCIENNE SUR LE SITE ?

### UN ENCLOS EN AGRAFE DE LA TÈNE D2

Un enclos rectangulaire en agrafe (Fo 30) occupe la partie sud-est de l'emprise de fouille (fig. 3). Ouvert au nord-ouest, il se compose de trois sections de fossés, mesurant respectivement 6,10 m de long sur son flanc est, 7,50 m sur son flanc sud et 5,60 m sur son flanc ouest. L'enclos délimite donc une

2. Une mosaïque a été mise au jour au 14 rue Marie-Clémence-Fouriaux en 1859 (Loriquet 1859-1860 ; Brunette 1861 ; Boussinesq, Laurent 1933 ; Toury 1971). Vers les années 1880, un ensemble de statuettes en bronze ayant pu appartenir à un lairair a été mis au jour dans le secteur de Saint-Thomas (Guillaume 1878).

3. Voir Mathelart, dans ce volume.

4. Voir Rollet, Jouhet, dans ce volume.

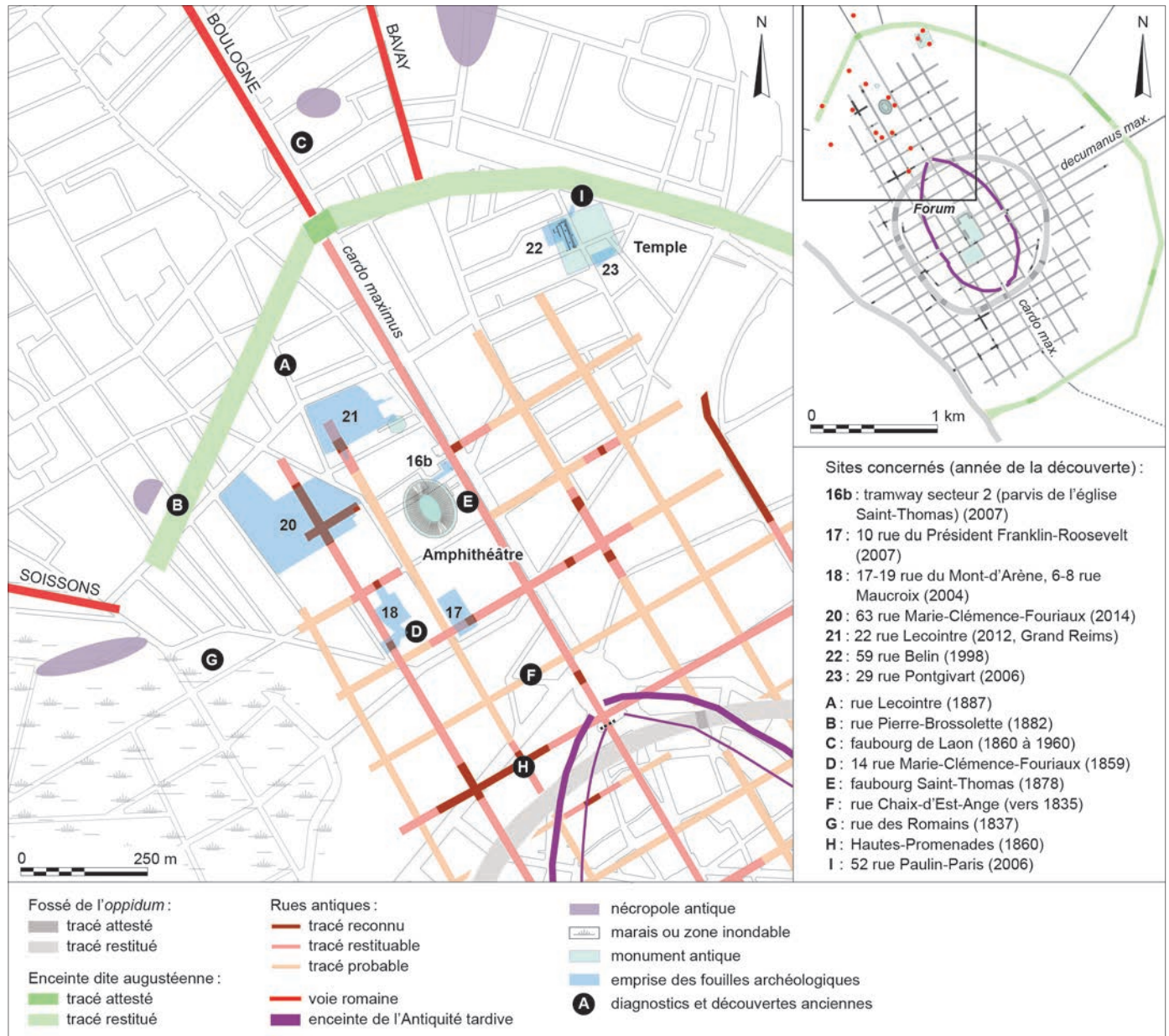


Fig. 2 – Rue Lecoindre : environnement archéologique de l'opération (DAO : Inrap – Grand Reims).

superficie d'au minimum 45,80 m<sup>2</sup>. Ses deux extrémités sont incomplètes, car perturbées par des structures contemporaines. Les largeurs minimales des fossés (0,45 m) concernent les extrémités des fossés, tandis que les valeurs maximales (0,90 m) correspondent aux angles. Leur profil est à parois obliques sur fond plat marqué d'un surcreusement large d'environ 10 cm (fig. 4). Le comblement des fossés se compose d'une couche primaire de limon brun foncé homogène piégé dans la rigole, surmontée de craie blanche compacte. Le tout est scellé par une couche de limon brun clair très compact, mêlé à de nombreux gros nodules de craie. L'ensemble est conservé sur une hauteur de 0,30 à 0,60 m. La dynamique de comblement indique, selon toute vraisemblance, que cet enclos est resté ouvert durant son utilisation et s'est comblé de manière progressive.

Les nombreuses perturbations modernes industrielles sont à l'origine d'un important brassage du mobilier dans le comblement de l'enclos et de l'intrusion de céramique plus récente. Le seul lot de mobilier chronologiquement cohérent au sein

de cet ensemble est constitué de céramique non tournée. Plus de 80 % des éléments appartenant à cette catégorie céramique ont d'ailleurs été retrouvés au sein de l'enclos ou immédiatement à proximité (par exemple dans le puits Pts 35, situé presque dans l'emprise de l'enclos, à égale distance de ses deux extrémités). Les seuls contextes rémois ayant livré de la céramique non tournée sont concentrés à l'intérieur de l'oppidum dont le fossé se situe à plus de 730 m de notre parcelle. Le risque de résidualité de ce matériel précoce semble donc pouvoir être écarté. À l'exception d'un ensemble hallstattien, la céramique non tournée retrouvée à Reims ne remonte qu'aux périodes de La Tène C et D. Au sein de ces ensembles, l'étape de loin la plus prégnante correspond à l'horizon céramique I de synthèse de Reims, dont l'intervalle chronologique coïncide globalement avec La Tène D2. On proposera donc un *terminus post quem* probable à 250 av. J.-C. et fort plausible à 80-70 av. J.-C. La céramique non tournée disparaissant totalement des assemblages mobiliers rémois dès le dernier quart du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C.

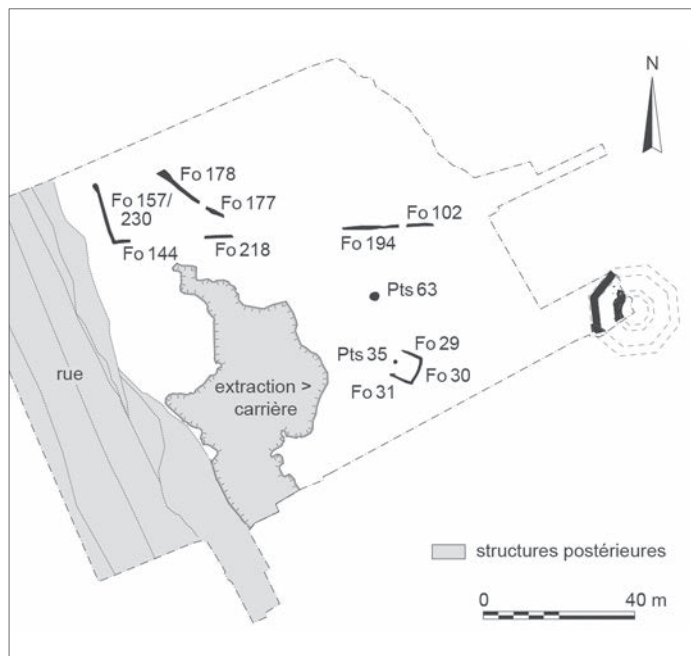


Fig. 3 – Rue Lecointre : plan des structures en lien avec la vocation cultuelle du site (DAO : S. Péchart, Inrap).



Fig. 4 – Rue Lecointre : vue en plan et en coupe de l'enclos Fo 30 (clichés : S. Vitzikam, Grand Reims).

(horizon III de synthèse de Reims), on peut donc en conclure que le comblement des fossés d'enclos ne peut être postérieur aux années 5-1 av. J.-C.

Les enclos en agrafe sont courants dans la région à la fin de la période protohistorique (La Tène C et D) et au début de la période romaine. L'enclos Fo 30 demeure cependant le premier vestige de ce type mis au jour à proximité de l'agglomération protohistorique ou à l'intérieur des limites de la ville alto-impériale. Ce type de structure se trouve sur les sites à vocation funéraire, cultuelle ou agricole. Il vise à délimiter l'espace entre les vivants et les morts ou à matérialiser les zones cérémonielles, ou répond à la nécessité de parquer les bêtes à proximité des exploitations rurales. Si le doute demeure, certains arguments peuvent néanmoins être avancés en faveur de l'hypothèse d'un espace rituel. L'espace délimité ne peut guère convenir au parcage de bêtes et aucun élément laténien ou alto-impérial de type agraire ou domestique n'a été mis en évidence à la fouille. En contexte funéraire, l'absence de sépulture pourrait s'expliquer par son implantation à une altitude plus élevée et donc soumise à un arasement plus prononcé. Ces enclos fonctionnent normalement au sein d'une nécropole, mais des cas d'enclos isolés sont par exemple mentionnés aux Sintiniers site 13 à Ormes (Marne) (Félix-Sanchez 2010) et à l'Homme mort, à Guignicourt (Aisne) (Pommepeuy *et al.* 2000)

### LES RESTES D'UN REPAS COLLECTIF AU SEIN D'UN PUIT ?

Positionné à l'entrée de l'enclos en agrafe Fo 30, le puits Pts 35 mesure 1,14 m de diamètre à son ouverture (fig. 3). Fouillé mécaniquement sur 5,50 m de profondeur, seule sa séquence d'abandon a pu être renseignée et permet de dater cet épisode autour des années 40-45 apr. J.-C. Une quantité importante de céramiques et de vestiges fauniques a été piégée dans le comblement terminal de ce puits sur une épaisseur de un mètre (Us 195). L'analyse de ce mobilier témoigne de la composition singulière de ces rejets.

Le premier élément atypique concerne le mobilier céramique. Constitué de 40 individus pour 433 restes, cet assemblage présente des caractéristiques inédites au regard des ensembles domestiques rémois contemporains. La première anomalie réside dans la proportion élevée de la céramique fine (terre sigillée et vaisselle gallo-belge), qui représente plus des deux tiers de ce corpus. La seconde singularité concerne les proportions des groupes fonctionnels. Ainsi, la vaisselle mise au jour au sein de ce comblement renvoie majoritairement à des restes d'assiettes, de coupes, de gobelets et notamment un fragment de calice. À l'inverse, les éléments liés à la cuisson des aliments sont peu présents. La vaisselle issue de ce puits sert donc principalement à présenter les mets et/ou à les consommer.

Le second élément marquant relève de la composition de l'assemblage faunique mêlé à ces nombreux fragments de céramiques. 1 722 restes de faune y ont été collectés pour un poids de 8,269 kg. Ce riche assemblage est très largement dominé par les os des mammifères domestiques (tabl. I), et plus particulièrement de la triade bœuf/porc/capriné (97,70 % des restes déterminés), au détriment de la volaille (2 %), ainsi que de la faune sauvage (0,10 %).

Tabl. 1 – Fréquence des taxons du puits 35 exprimée en nombre de restes (NR) et masse des restes (MR) en grammes.

	NR	% NR	MR	% MR
Bœuf <i>Bos taurus</i>	89	6,50	1 292	15,60
Capriné sp.	144	10,50	618	7,50
Porc <i>Sus scrofa domesticus</i>	1 103	80,70	6 247	75,50
<b>Triade</b>	<b>1 336</b>	<b>97,70</b>	<b>8 157</b>	<b>98,60</b>
Coq <i>Gallus gallus</i>	24	1,80	15	0,20
Oie <i>Anser anser domesticus</i>	3	0,20	5	0,10
<b>Volaille</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>0,30</b>
Équidé sp.	3	0,20	92	1,10
<b>Autres domestiques</b>	<b>3</b>	<b>0,20</b>	<b>92</b>	<b>1,10</b>
Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i>	1	0,10	0	0
<b>Gibier</b>	<b>1</b>	<b>0,10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Déterminé	1 367	79,40	8 269	96,60
Indéterminé	355	20,60	291	3,40
<b>Total</b>	<b>1 722</b>	<b>100</b>	<b>8 560</b>	<b>100</b>

Une grande partie des restes de la triade est constituée de porc (82,60 % du NR3 [NR : nombre de restes]), provenant au minimum de treize individus ; ceux des caprinés (10,80 % du NR3) et des bovins (6,70 % du NR3) sont nettement moins fréquents. Il est assez inhabituel de rencontrer une si forte proportion de porc et un si faible taux de restes de bovins dans les assemblages fauniques rémois pour la période romaine. Quelle que soit la période considérée à Reims, les restes de porc ne représentent habituellement pas plus de 65 % de ceux de la triade, tandis que le taux de bœuf le plus bas est de 14 % du NR3 (études Ginette Auxiette, Alessio Bandelli ; Mathelart *et al.* 2014). À une échelle plus large, les sites romains du nord de la France sont également peu nombreux à fournir de tels effectifs de porc. Ainsi, seuls les contextes d'habitat du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. du Palais des sports d'Amiens (Lepetz 2011, p. 414), ainsi que ceux de la fin du II<sup>e</sup> et du début du III<sup>e</sup> s. de Lavallard, à Amiens, et du III<sup>e</sup> s. à Senlis (Oise) livrent de tels pourcentages d'os de suidé (Lepetz 1996, p. 116). Cet assemblage se distingue donc très nettement des contextes domestiques rémois par sa représentation taxinomique.

L'analyse de la distribution des restes de porc révèle un rejet très net et atypique de certaines régions anatomiques (fig. 5, A). Ainsi, la masse des côtes et des têtes est plus importante que celle du rachis, des membres antérieurs et postérieurs, ainsi que des pieds. Rapportées à la masse des os d'un squelette de référence<sup>5</sup>, les têtes et plus particulièrement les côtes apparaissent largement surreprésentées, tandis que les membres antérieurs, le rachis et les pieds se situent nettement en dessous des valeurs attendues. Seuls les membres postérieurs présentent des valeurs proches de celles de la référence. Une analyse plus poussée de la distribution des os des membres met également en évidence le rejet de jarrets avant (radius/ulnas) et surtout une surreprésentation des jarrets arrière (tibia/fibulas) au détriment des os des épaules (scapulas/humérus) et des jambons (os coxaux/fémurs) (fig. 6).

Les traces de découpe observées sur les os de porc renvoient majoritairement à la mise en quartiers à l'aide d'un tranchant lourd et à la décarnisation des pièces de viande au moyen d'un couteau. Le bœuf se distingue par une masse abondante des côtes, alors que le rachis, les membres antérieurs et postérieurs sont sous-représentés (fig. 5, B). Les éléments de la tête sont totalement absents et les pieds offrent des valeurs voisines de celles du squelette de référence. La majorité des traces de découpe ont été observées sur les côtes débitées en tronçons de 10 à 15 cm. Enfin, les caprinés se distinguent du porc et du bœuf par une surreprésentation de la masse des membres postérieurs (fig. 5, C). Les côtes et les membres antérieurs sont attestés dans des proportions proches des valeurs de référence. La tête, le rachis et les pieds sont largement sous-représentés.

La nature particulière du mobilier céramique, dont la fonction usuelle renvoie très clairement à un service de table, la quantité anormale d'os de porcs, ainsi que le rejet préférentiel de certaines parties anatomiques (les têtes, les côtes et les jarrets pour le porc ; les côtes pour le bœuf et les gigots pour les caprinés) font la singularité de ce dépôt et tendent à suggérer que ces vestiges sont issus d'un relief de repas. Mais d'où proviennent ces rejets et dans quel cadre ont-ils pu être produits ? Au moment où ce puits est comblé, l'occupation des parcelles alentour est peu dense. Elle est principalement marquée par la mise en place de chaussées, lesquelles sont bordées par de rares constructions en matériaux légers, notamment rue Maucroix ([18]<sup>6</sup>, Rollet *et al.* 2011a) et rue Marie-Clémence-Fouriaux ([20], Van Lynden Tot Oldenaller 2017). La parcelle immédiatement au sud est dédiée à la construction de l'amphithéâtre dans la première moitié du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C., tandis qu'un habitat plus dense se développe à 500 m plus au sud, rue du Président Franklin-Roosevelt ([17], Lefils 2011) et boulevard Joffre ([15], Balmelle *et al.* 1988) entre 15 et 45 apr. J.-C.

5. Les squelettes de référence utilisés sont ceux de l'ostéothèque de la Maison des sciences de l'homme (MSH) de Tours – UMR 7324 CITERES-LAT.

6. Les numéros en gras italique qui suivent les noms des sites font référence à la figure 3 de Cavé *et al.*, p. 7 sqq., dans ce volume. Ils sont destinés à faciliter le repérage des sites sur la carte de Reims antique.

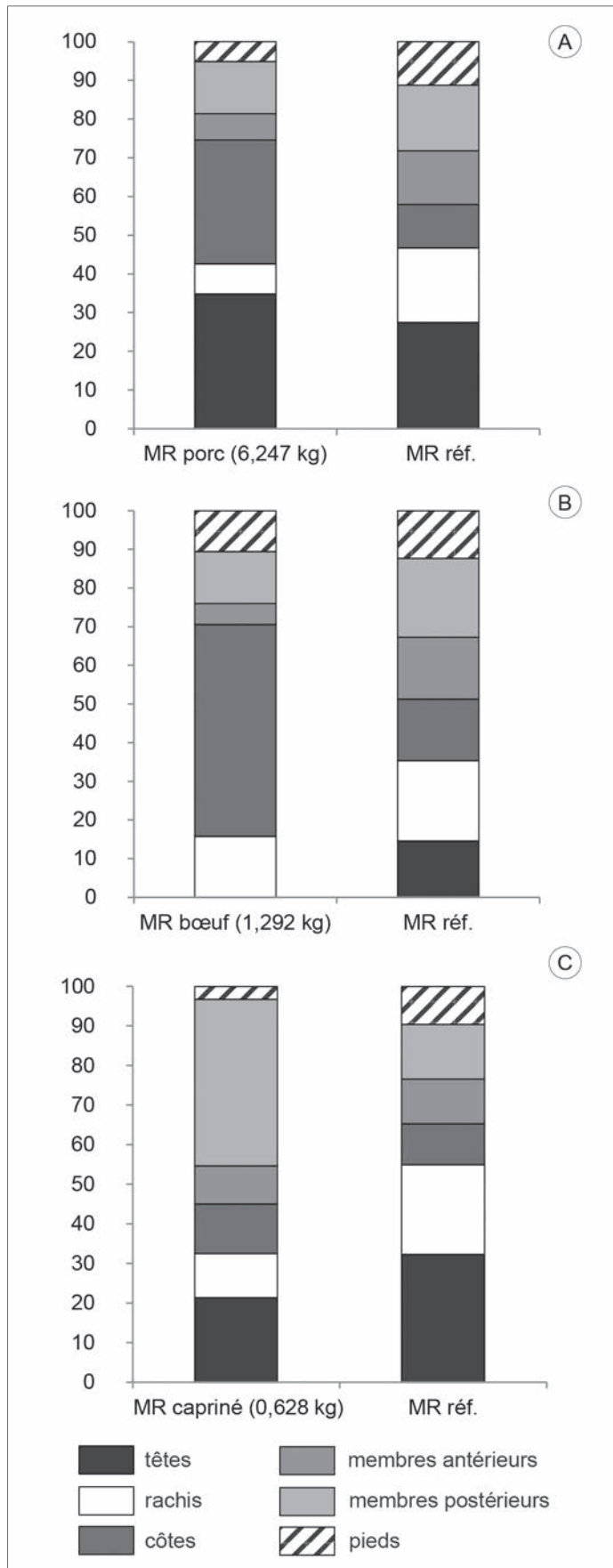


Fig. 5 – Rue Lecointre : distribution anatomique des restes : A, de porcs ; B, de caprinés ; C, de bœufs du puits 35 (exprimée en % de la masse des restes et confrontés à la masse des restes de squelettes de référence) (DAO : F. Poupon, Grand Reims).

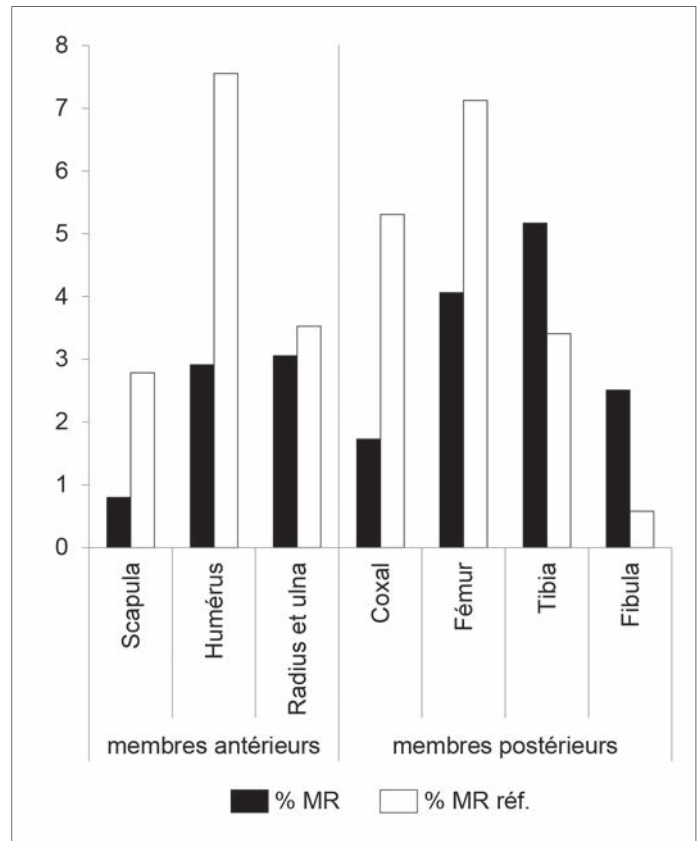


Fig. 6 – Distribution des pièces osseuses des membres du porc (exprimée en % de la masse des restes et confrontée à la masse des restes de squelettes de référence) (DAO : F. Poupon).

Les contextes archéozoologiques les plus proches et contemporains du comblement du puits témoignent de la consommation préférentielle des caprinés rue Maucroix (51,40 % du NR3, Auxiette 2011) et du porc rue du Président Franklin-Roosevelt (65 % du NR3, Bandelli 2011). Bien que quantitativement limité (une soixantaine de restes déterminés), l'évacuation des déchets du site de la rue du Président Franklin-Roosevelt vers ce puits pourrait éventuellement être évoquée. Toutefois, l'hypothèse de restes de repas collectifs pris dans un cadre religieux ne peut également pas être totalement écartée. La forte prédominance d'un taxon et la sélection marquée d'un quartier de viande ne sont effectivement pas sans rappeler certains dépôts gallo-romains relatifs à des festins collectifs observés en contexte cultuel (Lepetz, Van Andringa 2008a, p. 20 ; Méniel 2008, p. 138). Néanmoins, faute de pouvoir caractériser précisément le contexte d'utilisation de ce puits et des autres aménagements (enclos en agrafe) antérieurs à la construction du temple polygonal, il est délicat de déterminer à ce jour si cette proximité des vestiges est purement hasardeuse ou témoigne d'un usage religieux de cet espace bien antérieur à l'édification du temple.

## LES VESTIGES D'UN PREMIER TEMPLE EN BOIS ET EN PIERRE ?

Deux poteaux (Tp 123, Tp 189) pourraient constituer les seuls vestiges conservés d'un premier temple en bois et l'angle sud-est d'un bâtiment récupéré (Tr 214, Tr 127), celui d'un

premier état de temple en pierre, tous deux fondés dans la craie géologique (fig. 7). L'état de conservation de ces premiers éléments de bâti a souffert du passé industriel de la parcelle et de la construction, puis de l'épierrement du temple polygonal. Les vestiges sont en outre situés en limite de l'emprise de fouille. En dépit des observations effectuées durant le suivi de travaux, aucune structure supplémentaire n'a pu être mise en évidence ; le retour de l'édifice précoce récupéré doit par conséquent se situer à l'emplacement d'une cave moderne visible au sud de l'emprise.

Le trou de poteau Tp 123 mesure 0,25 m de diamètre et le trou de poteau Tp 189, de forme rectangulaire, mesure 0,50 m de long sur 0,23 m de large. Leurs parois sont droites et se prolongent jusqu'à un fond plat à 0,20 m de profondeur. Ils possèdent des calages en *tegulae*. Localisés à environ 1 m de l'angle de l'édifice en dur, ils en partagent l'orientation comme l'angle formé par les deux tranchées (6° est et 84° ouest).

Le tracé des deux tranchées perpendiculaires (Tr 214, Tr 127) et le tracé du mur de la *cella* du temple se superposent pratiquement et le tracé des fondations n'est lisible que dans la partie la plus éloignée de la *cella*. Les creusements sont visibles sur 1,20 et 2,70 m de long et mesurent 0,65 m de large sur 0,55 m de profondeur. Ils possèdent des parois droites et un fond plat.

Les trous de poteau et les tranchées de récupération de mur sont comblés par les couches de construction du premier état du temple polygonal, entre 65-70 et 85-90 apr. J.-C.

La cohérence entre les orientations des poteaux et des fondations d'une part, et la datation similaire de leur abandon d'autre part plaident en faveur de leur synchronie. Elles suggèrent que les poteaux pourraient remplir un rôle architectural au sein de l'ensemble (renfort, échafaudage), mais l'hypothèse d'un édifice primitif en bois remplacé par un édifice en pierre, à vocation culturelle, reste néanmoins envisageable, d'autant que les exemples qui suivent une évolution comparable sont nombreux.

L'ensemble des éléments concernés présente des incohérences notables par rapport à ce que l'on connaît de la ville antique : ils n'en partagent ni l'orientation (canevas orthonormé à 30° ouest et 120° ouest) ni la localisation préférentielle dans l'îlot antique. Au sein des parcelles, les premiers éléments de bâti, construits en matériaux périssables, sont généralement accolés à la trame viaire et regroupés. Ils n'investissent pas le cœur des îlots. Or, les vestiges de la rue Lecointre sont distants, vers l'ouest, de plus de 45 m du *cardo maximus*. L'absence de vestiges attenants, et notamment de structures à vocation domestique évidente comme des celliers, fréquents pour la période, tend également à accréditer l'hypothèse d'une appartenance à la sphère culturelle dès les premiers états d'occupation du site, au moins à partir du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C.

Les arguments sont encore plus fondés pour les états d'occupation suivants quand, dès les années 65-70 à 85-90 apr. J.-C., l'installation d'un temple polygonal à plan centré affirme la dévolution de l'espace à la sphère culturelle jusqu'alors supputée. Cet édifice marque une rupture en termes de caractéristiques techniques et architecturales avec les occupations précédentes de la parcelle. À défaut d'être le premier édifice construit en dur, l'importance de ses substructures et la durabilité de ses composantes dénotent clairement une volonté de monumentalisation de l'activité culturelle.

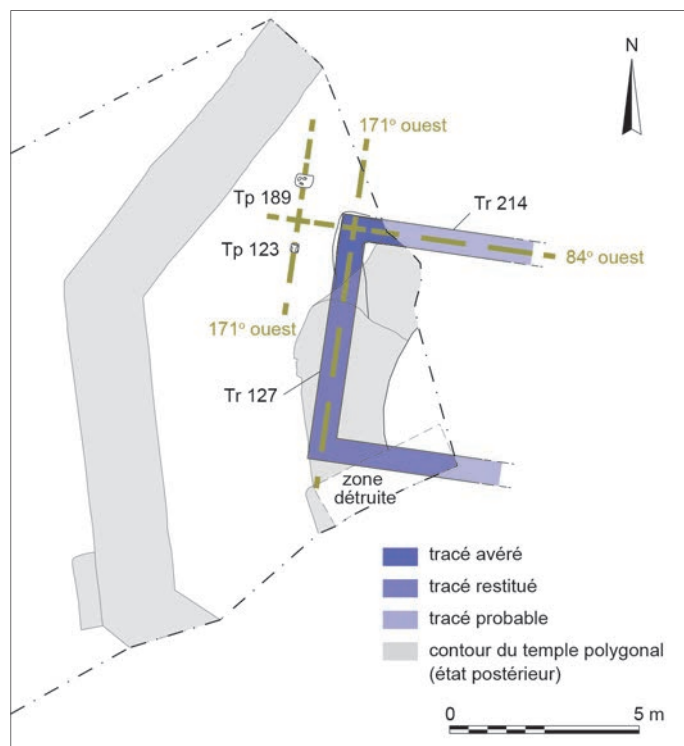


Fig. 7 – Rue Lecointre : proposition de restitution des tracés du premier état bâti (DAO : B. Panouillot, Grand Reims).

## LE TEMPLE POLYGONAL

### FORME GÉNÉRALE DU TEMPLE

La longueur, l'orientation et la géométrie des tracés rattachés au temple polygonal se sont avérées suffisantes pour en extrapoler la forme et déduire ses dimensions globales (fig. 8). Dans son état initial, le monument se présente ainsi sous l'aspect de deux éléments octogonaux centrés sur un espace circulaire. Les trois ensembles mesurent respectivement 22, 10,20 et 6,12 m de diamètre. On peut estimer la surface interne de la *cella* à 29 m<sup>2</sup> et celle de la galerie à 276 m<sup>2</sup>. L'emprise totale du monument avoisine 402 m<sup>2</sup>.

Du point de vue du plan, aucun monument mis au jour à l'échelle locale ne peut être comparé aux vestiges étudiés rue Lecointre. S'il est peu courant, l'emploi de la forme polygonale dans les édifices cultuels de tradition indigène n'est cependant pas totalement étranger à la région : deux temples octogonaux ont été découverts à Bannes (Haute-Marne) et à Hauteville (Marne) durant la première moitié du xx<sup>e</sup> s. Un temple hexagonal à plan centré a également été repéré en prospection aérienne à Saint-Pouange (Aube). Ancienne ou uniquement prospective, la documentation régionale ne permet guère de comparaison.

Ces édifices polygonaux sont en revanche plus habituels à l'échelle de la Gaule. L'importance des soubassements, les dimensions circonscrites et les formes du temple de la rue Lecointre dans son premier état classent le bâtiment dans la catégorie des temples polygonaux à plan centré. Malgré l'importance des éléments mis au jour, la documentation nationale amène à relativiser l'importance du bâtiment de la rue Lecointre. En effet, le temple appartient au groupe des édifices de plus petite dimension. Ne représentant que 40 à 50 % de leur surface,





Fig. 8 – Rue Lecointre : restitution du tracé du premier état du temple polygonal (DAO : B. Panouillot).

il se classe loin derrière les édifices de Chassenon (Charente) ou de Cocheren (Moselle). Avec sa *cella* circulaire et ses dimensions comparables, le monument de Champallement (Nièvre) présente des similitudes avec celui de la rue Lecointre (de Cazanove 2012). Une proportion importante de ce type de temple apparaît à l'époque césaro-augustéenne, mais son apogée semble avoir été la fin du 1<sup>er</sup> et le début du 11<sup>e</sup> s. (Gros 2002).

## COMPOSANTES DE L'ÉDIFICE

### LES ÉLÉMENTS DE LA *CELLA*

En serrant l'espace circulaire de la *cella*, la tranchée de fondation de l'espace central possède un creusement aux parois verticales et un fond plat lui conférant un profil en « U ». Passant du cercle à l'octogone, l'excavation mesure entre 2,15 m de largeur dans les parties droites du tracé et 2,45 m aux angles. Deux segments de la tranchée ont pu être observés sur notre parcelle. Orienté à 143° ouest, le segment transversal nord-ouest - sud-est est visible sur 4,10 m de longueur. Le segment nord-sud présente quant à lui une orientation à 6° ouest ; il a pu être étudié sur 3,60 m de longueur.

Fortement altérées par la réfection, puis la récupération du temple, les unités stratigraphiques relevant de l'état initial de la *cella* sont mal conservées. Exception faite de l'excavation, seuls deux faits (murs Mr 101 et Mr 126) et une couche de construction (Us 21) nous renseignent sur les éléments constitutifs de la partie centrale du temple.

Présente uniformément sur l'ensemble du socle de la *cella*, la couche de construction Us 21 est conservée sur une épaisseur maximale de 0,40 m. Composée de niveaux plans de lits de cailloux de craie compactée alternant avec des éclats de taille de blocs calcaires et des dépôts limoneux brun clair, elle repose

directement sur la craie jaune naturelle (craie superficielle précédant la craie blanche franche).

Les deux faits Mr 126 (Us 257) et Mr 101 (Us 23) (fig. 9) documentent le soubassement originel des murs de la *cella*. Ce dernier se compose d'un hérisson de pierres calcaires de 0,32 m d'épaisseur liées grâce à un mortier de tuileau beige-rosé.

Au sein de la ville antique, l'important travail de terrassement préparatoire et le soin apporté aux soubassements n'ont pour l'instant été observés que sur des édifices publics. Les techniques employées pour l'élaboration des fondations trouvent des parallèles évidents avec le sanctuaire de la rue Belin ([22], Rollet dir. 2006a)<sup>7</sup>, mais également avec la Porte Mars ([28], Bontrond *et al.* 2015). En dépit de spécificités fonctionnelles, les deux constructions ont été précédées d'un décapage, suivi par la pose d'un socle de fondation composé de blocs calcaires noyés dans une épaisse couche de mortier de tuileau. Dans le cas des murs porteurs de la salle excavée de la rue Belin (22), la méthode est identique à celle employée pour les murs de la *cella* et du podium, avec un hérisson de blocs calcaires liés au mortier de tuileau disposés dans des tranchées de fondations entamant le substrat.

Si l'aspect général du temple et ses substructures ont pu être correctement documentés, peu d'indices concernant son élévation nous sont parvenus. La nature des couches de construction et le mobilier piégé en leur sein permettent cependant quelques remarques subsidiaires. L'absence de parement et l'agencement général des fondations ne nécessitant pas, *a priori*, de retouches, les couches d'éclats de taille sont vraisemblablement à mettre en relation avec l'élévation de l'édifice. L'importance du travail de retaille réalisé *in situ*, allié aux dimensions et à la forme circulaire de son parement interne, rend peu probable le recours

7. Voir Rollet, Jouhet, dans ce volume.



Fig. 9 – Rue Lecointre : soubassement des murs 100 (à gauche) et 101 (à droite) (clichés : Grand Reims).

au petit appareil pour la construction du mur de la *cella*. Il est donc plausible que l'état initial du temple possède une élévation réalisée en moyen ou grand appareil. Devant la diversité des techniques pouvant être employées et l'indigence du mobilier, il demeure cependant impossible de déterminer quelles options ont été retenues par les bâtisseurs (type de chaînage, nature du massif interne, type de couverture, etc.).

L'étude pétrographique des blocs de fondation et des éclats de construction met en exergue l'homogénéité des matériaux utilisés pour la fondation et le soubassement du bâtiment. L'analyse tend à indiquer que les constructeurs ont favorisé une roche calcaire de provenance locale ou régionale.

Localisé à l'entrée de la ville du Haut-Empire, à moins de 50 m à l'ouest du *cardo maximus* et proche de l'amphithéâtre, le temple de la rue Lecointre participe clairement à la parure monumentale de la cité. Sur des ensembles où la scénographie est en soi un enjeu, il paraîtrait logique d'installer l'entrée du temple du côté où elle est visible par le plus grand nombre d'individus, mais les données architecturales de l'édifice ne permettent pas de la localiser avec certitude. Au regard de la documentation régionale et nationale, l'entrée orientée à l'est se trouve de loin majoritaire sur ce type d'édifice. À l'échelle de la Champagne, seuls trois temples à plan centré sont orientés à l'ouest chez les Lingons.

## LA GALERIE ET L'ESPACE PÉRIPHÉRIQUE

À l'exception de la couche de construction (Ft 6), aucun élément pouvant être rattaché à l'édification du temple polygonal n'a été mis au jour sur l'ensemble de la galerie. Cette alternance régulière de strates planes de craie remaniée (Us 19) avec des

dépôts limoneux brun (Us 18) et des couches d'éclats de taille (Us 20) comporte de fortes similitudes avec les reliquats de la phase de construction présents à l'intérieur de la *cella* (Us 21). À l'instar de la partie centrale, aucune strate ne s'intercale sur l'espace périphérique entre la couche d'éclats de taille Us 20 et le toit de la craie. Ce constat rend probable une phase préparatoire de terrassement réalisée sur la totalité de l'emprise au sol du temple.

La séquence stratigraphique de l'espace externe s'avère plus simple que celle de la *cella*. Hormis les éléments du soubassement (Mr 100) (fig. 9) présents dans la tranchée de fondation (Us 313) et les reliquats d'un potentiel échafaudage (Ft 109) témoignant de la phase de construction initiale de l'édifice, les unités stratigraphiques s'insèrent dans des faits relevant du démantèlement du temple (tranchées de récupération Tr 4, Tr 5, Tr 291 et trous de poteau Tp 124 et Tp 125).

Mesurant 2 m de largeur, la tranchée de fondation du podium (Us 313) entame le substrat autour de l'espace intermédiaire sur 0,40 m de profondeur. Trois segments de l'octogone sont présents sur la parcelle, sur des longueurs respectives de 8,80, 9,10 et 1 m.

Localisés à l'extrémité du segment transversal nord-ouest - sud-est, deux massifs distincts matérialisent le soubassement (Mr 100). Il est composé d'un hérisson de blocs calcaires de 18 cm d'épaisseur surmonté d'une assise de réglage de 11 cm. Sans matérialiser un véritable parement, les blocs de l'assise de réglage contigus au creusement ont été disposés plus soigneusement. L'unicité des techniques et des matériaux employés dans la réalisation des maçonneries centrales et périphériques, couplée à la présence d'un mortier identique à celui de la fondation de la *cella*, indique une contemporanéité des phénomènes.



Fig. 10 – Rue Lecointre : plan et coupe du second état du temple polygonal (DAO : B. Panouillot).

Un ensemble de dix trous de piquet (Ft 109) parallèles au creusement Us 313 est visible à l'extérieur du tracé transversal nord-ouest - sud-est. De forme circulaire, leur diamètre est compris entre 4 et 16 cm. Leurs creusements aux parois

obliques entament le substrat sur une profondeur oscillant entre 1 et 2 cm. Localisé au contact direct de la tranchée de fondation, leur agencement matérialise probablement l'empreinte d'un échafaudage.

**Tabl. II – Rue Lecointre : mobilier céramique rattaché à la construction du premier état du temple polygonal**  
(NMI : nombre minimum d'individus ; NR : nombre de restes).

Catégorie-Groupe de pâtes	Type	Forme	NMI	NR
EN-LY	Stuart 1	Gobelet	1	1
TN-CHAMP	P46-56	Pot	1	7
TNo	-	-	-	
DR	-	-	-	1
CC	-	-	-	27
MO-INDÉT.	Gose 455-62	Mortier	1	1
RUA	-	-	-	6
RUB-CHAMP	Reims J15	Jatte	1	20
RUB-CHAMP	Reims P1	Pot à cuire	4	
RUB-CHAMP	Reims BT1	Bouteille	1	
AM	-	-	-	5
DO	-	-	-	3
INDÉT.	-	-	-	3
<b>Total</b>			<b>9</b>	<b>74</b>

## RÉFECTIONS ET STRUCTURES DE DÉLIMITATION DE LA ZONE CULTUELLE

Seuls quelques vestiges nous renseignent sur les évolutions qui touchent la parcelle dans sa vocation cultuelle. La première réfection d'importance (Us 22) concerne la *cella* entre le II<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> s. (fig. 10). Le second changement documente l'assiette dévolue à l'espace sacré ; contemporains de l'utilisation du bâtiment, plusieurs fossés (Fo 194, Fo 102) (fig. 3) participent probablement à la délimitation de cet espace.

Passant de 29 à 49 m<sup>2</sup>, la *cella* est agrandie grâce au démantèlement du soubassement originel, le long de l'arc interne. Le second état de mur est moins épais (1,40 au lieu de 2 m). L'accroissement de l'espace interne de la *cella* (plus de 70 %) s'accompagne également d'une transformation de sa forme, qui passe de circulaire à octogonale. Aucune modification du soubassement global de l'édifice n'a pu être observée au niveau du mur du podium ou de la galerie. Cette version du temple de la rue Lecointre se révèle très semblable par son plan et ses dimensions à celle découverte à Alésia (Côte-d'Or) par Émile Espérandieu en 1909.

Le mobilier présent dans les comblements des tranchées de récupération des murs du second état s'avère à la fois plus fourni et plus diversifié que celui piégé dans les couches de construction ou de démantèlement du premier état. Ainsi, des fragments d'enduits peints appartenant à un ensemble localisé et homogène attestent la présence, au sein de l'édifice, d'un décor à fond rouge ocre probablement associé à un motif de filet jaune et des motifs végétaux bleus ou verts.

Trouvé dans l'une des tranchées de récupération, un moellon taillé dans un calcaire à miliolites semble indiquer l'emploi du petit appareil dans les élévations du second état du temple. De provenance régionale, la roche n'est, semble-t-il, pas issue des mêmes bancs d'extraction que ceux exploités pour le soubassement du premier état. Cette découverte et l'épaisseur moindre du mur de la *cella* laissent supposer une reconstruction en petit

appareil avec blocage intérieur au mortier de chaux, à l'image des murs du sanctuaire de la rue Belin ([22], Rollet dir. 2006a)<sup>8</sup>.

Seul un fossé rectiligne (Fo 194, Fo 102) contemporain du temple polygonal peut entrer, avec ce dernier, dans la sphère cultuelle. À l'instar d'autres vestiges mis au jour sur le site, ce fossé présente des caractéristiques inédites au sein de l'agglomération rémoise. Situé à mi-chemin entre la carrière à ciel ouvert et le temple, il matérialise probablement le péribole de ce dernier, suivant une orientation de 94° ouest. Extrêmement arasées, seules deux portions de 24 m de longueur totale nous sont parvenues. L'importance des excavations modernes, à l'ouest comme à l'est des tronçons conservés, ne nous permet guère de statuer sur une éventuelle rupture ou continuité du vestige fossoyé. Il mesure 0,80 m de large sur 0,20 à 0,30 m d'épaisseur. Il possède des parois obliques et un fond plat. La première séquence de comblement est exclusivement composée d'ossements d'animaux (voir *infra*, p. 146). Tapissant le fond du fossé sur plus de 10 cm d'épaisseur, ces vestiges fauniques révèlent de nombreuses traces d'altération dues à leur exposition prolongée aux intempéries climatiques. Cet amoncellement d'os est recouvert d'une couche de limon argileux brun incluant de nombreux nodules de craie. L'observation de phénomènes d'effondrements de parois et l'absence de faisceaux témoignent du comblement progressif de ce fossé.

## ÉLÉMENTS DE CHRONOLOGIE

La date proposée pour la construction du premier état du temple polygonal repose exclusivement sur le mobilier céramique. Malgré sa faiblesse quantitative, l'assemblage s'avère suffisamment varié (tabl. II). Le corpus (Us 18 et 19) livre une céramique de table partagée entre la céramique engobée lyonnaise, illustrée par un gobelet à lèvres oblique Stuart 1, et

8. Voir Rollet, Jouhet, dans ce volume.

la *terra nigra* champenoise, figurée par un pot à lèvre effilée TN P46-56. Le service des liquides est assuré par la céramique dorée et la céramique commune claire. La vaisselle de préparation est attestée par un mortier à collerette Gose 455-62. Celle de cuisson est dominée par la céramique rugueuse sombre représentée par une jatte à profil en esse RUB *Reims* J15, un pot à lèvre simple RUB *Reims* P1 et une bouteille RUB *Reims* BT1. Les vaisselles de stockage et de transport sont illustrées par des éléments de *dolium* et d'amphore. Le lot possède des caractéristiques déjà rencontrées à Reims et attribuées à l'horizon VI de synthèse de Reims (Deru dir. 2014, p. 82-91). Il est donc probable que le temple polygonal ait été construit entre 65-70 apr. J.-C. et 85-90 apr. J.-C.

À l'exception de deux tessons (dont un individu) présents dans l'Us 22, aucun mobilier archéologique ne permet de dater le second état du temple, dont la chronologie demeure flottante. Clairement intégré à la parure monumentale de *Durocortorum*, il semble logique de rattacher la réfection du temple aux phases les plus manifestes de transformation ou d'évolution des infrastructures publiques dans la cité. À l'échelle de l'agglomération, deux intervalles chronologiques postérieurs à la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. peuvent convenir. La première hypothèse verrait la modification du temple contemporaine de celles effectuées sur le réseau viaire, entamées dès la fin du I<sup>er</sup> s. et se généralisant dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. (construction de portiques, récupération de l'espace public, etc.) (Berthelot 2004 ; Berthelot *et al.* 2010 ; 2013). La seconde hypothèse repose quant à elle sur l'importance des nouvelles constructions civiles ou privées édifiées à Reims au début du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C. Cette période constitue également l'acmé en matière de surfaces loties à l'intérieur de l'enceinte augustéenne. Cette étape voit notamment la construction de la porte Mars (Bontrond *et al.* 2015) ou bien encore l'édification du sanctuaire de la rue Belin (J22J, Rollet dir. 2006a)<sup>9</sup>. En l'état des connaissances, cette proposition chronologique nous paraît la plus probable.

La datation de l'abandon du fossé péribole se fonde principalement sur le mobilier céramique issu de la couche limoneuse qui colmate le fossé (Fo 102) et dont l'assemblage peut se rencontrer à l'horizon X de synthèse de Reims, qui est compris dans un intervalle chronologique allant de 255-260 à 280-290 apr. J.-C.

Réalisée durant les VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s., la récupération des fondations de la *cella* fournit un large *terminus ante quem* pour l'abandon du second état du temple. La datation de celui-ci peut être restreinte dans une période comprise entre la seconde moitié du IV<sup>e</sup> s. et le tout début du V<sup>e</sup> s., sur la base d'éléments céramiques suffisamment significatifs et présents en quantité importante (notamment terre sigillée d'Argonne et rugueuse claire de Speicher, typiquement rencontrées dans les horizons de synthèse XI à XIII de Reims) et la découverte d'un *nummus* de Constant, frappé entre 342 et 343 apr. J.-C., dont la date de perte estimée recouvre la seconde moitié du IV<sup>e</sup> s. et le tout début du V<sup>e</sup> s. Alors qu'aucune occupation (et un seul abandon) relevant de cette période n'a pu être identifiée sur le site, la perte considérable de ce mobilier tardif provient vraisemblablement des ultimes fréquentations de la parcelle qui peuvent aussi bien relever de l'utilisation que de la récupération des élévations. Peu de vestiges exogènes ont donc pu générer cette

perte. La présence de ce type de mobilier s'avère d'autant plus étonnante que le pourtour nord de *Durocortorum* n'a livré, pour la fin de l'Antiquité, que quelques fosses et sépultures isolées.

## QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION DES LIENS ÉTROITS AVEC L'AMPHITHÉÂTRE ?

Bien connues dans les régions italiennes grâce aux sources littéraires et épigraphiques, les rapports étroits entretenus entre les édifices de spectacle et les temples sont parfois plus difficiles à mettre en évidence pour la Gaule. Placées sous la tutelle des divinités, de multiples cérémonies publiques (sacrifices, processions, etc.) nécessitent vraisemblablement des interactions entre les sanctuaires et les édifices de spectacle, ce qui expliquerait que les premiers se trouvent souvent à proximité des seconds (Dumasy 2011, p. 5-6). L'organisation de spectacles dans le cadre de cérémonies consacrées à des divinités et au culte impérial ne semble pas être un fait inconnu en Gaule. Ainsi, offrir des combats de gladiateurs et des chasses dans les édifices de spectacles participait à la fois au bien-être des concitoyens et à honorer les dieux et l'empereur (Van Andringa 2017, p. 243-244). Au regard de ces informations, on peut donc se demander si le choix d'implantation de l'amphithéâtre n'est pas impulsé par la proximité de l'espace à vocation culturelle de la rue Lecointre, ce que semble suggérer aussi, à défaut de le prouver, la chronologie des deux entités. La faune mise au jour dans le fossé Fo 194 amène également à s'interroger : sa nature est-elle en lien avec le temple et/ou l'amphithéâtre proche ou témoignent-elles d'autres activités ?

Le spectre faunique de ce fossé ne trouve pas d'équivalence à *Durocortorum*. Malgré une nette prépondérance des restes de la triade porc/bœuf/capriné (69,40 % des 834 os identifiés), le corpus comprend une proportion de faune sauvage (28,50 %) inédite à ce jour en Gaule (tabl. III). La place du gibier dans les contextes urbains du nord-est de la France est en général assez réduite. Les assemblages fauniques des centres urbains gallo-romains ne fournissent en moyenne pas plus de 2 % de gibier (Lepetz, Morand, 2017, p. 17-18) et les contextes rémois antiques n'échappent pas à cette règle (Toulemonde *et al.* 2017, p. 100).

Parmi ces restes de gibiers, plus de 85 % correspondent à des cervidés, dont une majorité de cerfs et de daims. Le chevreuil est peu présent, tout comme le lièvre et le sanglier. Cet assemblage est marqué par la présence notable de daims (*Dama dama*). Originaires de Turquie, cet animal est vraisemblablement introduit en Gaule dans le courant de la première moitié du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. et les découvertes de ses restes sont assez rares : un astragale à Rouen, un fragment de bois à Mauregard (Seine-et-Marne), à Chartres (Eure-et-Loir) et à Savy (Aisne) (Lepetz 2009, p. 149), ainsi que deux extrémités de métacarpe et d'un métatarse à Augst (Suisse) (Schmid, 1965, p. 54). À Jards-sur-Mer (Vendée), ce sont douze restes de bois et de métapodes de daim qui ont été découverts dans la *pars rustica* d'une *villa* (Bémilli, 2010, p. 44). Le daim était également déjà attesté à Reims (Toulemonde *et al.* 2017, p. 100) par l'intermédiaire d'une mandibule mise au jour lors des fouilles du tramway place

9. Voir Rollet, Jouhet, dans ce volume.

Tabl. III – Rue Lecointre, fréquence des taxons du fossé Fo 194 exprimée en nombre de restes (NR) et masse des restes (MR) en grammes.

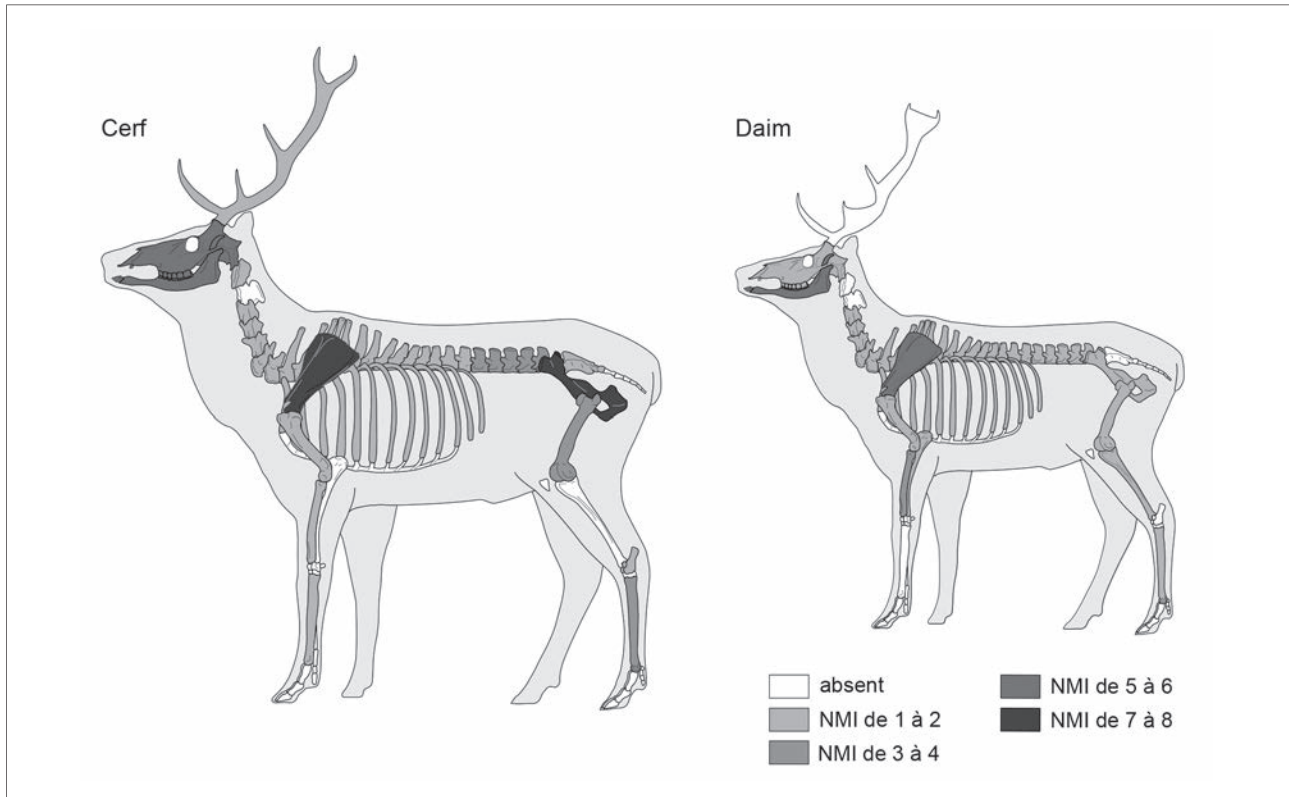
	NR	% NR	MR	% MR
Bœuf <i>Bos taurus</i>	199	23,90	6 520	35
Capriné <i>sp.</i>	47	5,60	447	2,40
Porc <i>Sus scrofa domesticus</i>	333	40	5 257	28
<b>Triade</b>	<b>579</b>	<b>69,40</b>	<b>12 224</b>	<b>65,60</b>
Coq <i>Gallus gallus</i>	4	0,50	8	0
Oie <i>Anser anser domesticus</i>	1	0,10	6	0
<b>Volaille</b>	<b>5</b>	<b>0,60</b>	<b>14</b>	<b>0,10</b>
Cerf <i>Cervus elaphus</i>	148	17,70	4 698	25,20
Chevreuril <i>Capreolus capreolus</i>	3	0,40	26	0,10
Daim <i>Dama dama</i>	56	6,70	1 015	5,40
Cervidé <i>sp.</i>	25	3	308	1,70
Lièvre <i>Lepus europaeus</i>	3	0,40	4	0
Sanglier <i>Sus scrofa scrofa</i>	3	0,40	90	0,50
<b>Gibier</b>	<b>238</b>	<b>28,50</b>	<b>6 141</b>	<b>32,90</b>
Chien <i>Canis familiaris</i>	8	1	33	0,20
Équidé <i>sp.</i>	4	0,50	232	1,20
<b>Autres domestiques</b>	<b>12</b>	<b>1,50</b>	<b>265</b>	<b>1,40</b>
Déterminé	834	47	18 644	92,80
Indéterminé	941	53	1 450	7,20
<b>Total</b>	<b>1 775</b>	<b>100</b>	<b>20 094</b>	<b>100</b>

Saint-Thomas (*16b*)<sup>10</sup> (information A. Bandelli). Les 56 restes de daim du fossé Fo 194 sont par conséquent exceptionnels en raison de leur nombre important. Ils le sont d'autant plus qu'ils proviennent d'au moins six individus représentés par des pièces osseuses autres que des bois et des os des pieds (fig. 11). En effet, l'ensemble des restes osseux de daim mis au jour rue Lecointre – tout comme ceux du cerf – proviennent des principales régions anatomiques (têtes, rachis, côtes, membres antérieurs et postérieurs, pieds). Le daim est surtout représenté par des scapulas (6 individus), des mandibules (5 individus) et des humérus (3 individus). La majorité des autres ossements sont issus d'un ou deux individus. Les phalanges, les os du carpe et du tarse sont absents au même titre que les bois, les métacarpes et certaines vertèbres (les deux premières cervicales, les vertèbres sacrées et caudales). Représenté au minimum par huit individus, le cerf est attesté principalement par des scapulas (8 individus) et des os coxaux (7 individus), des pièces osseuses du calvarium et des mandibules (5 individus), ainsi que des vertèbres lombaires et des fémurs (4 individus). Les autres ossements sont plus discrets (de 1 à 3 individus), voire absents, à l'instar de la seconde vertèbre cervicale, des vertèbres caudales, des ulnas et des tibias, ainsi que des os du carpe, des plus petits os du tarse et des phalanges. En admettant que l'absence des plus petits éléments osseux du squelette de daim et de cerf résulte très vraisemblablement d'un ramassage différentiel ayant favorisé la collecte des plus gros os au détriment des petits, il est très délicat d'expliquer la disparition de quelques ossements de plus grande taille. Quoi qu'il en soit, il n'y a globalement pas de

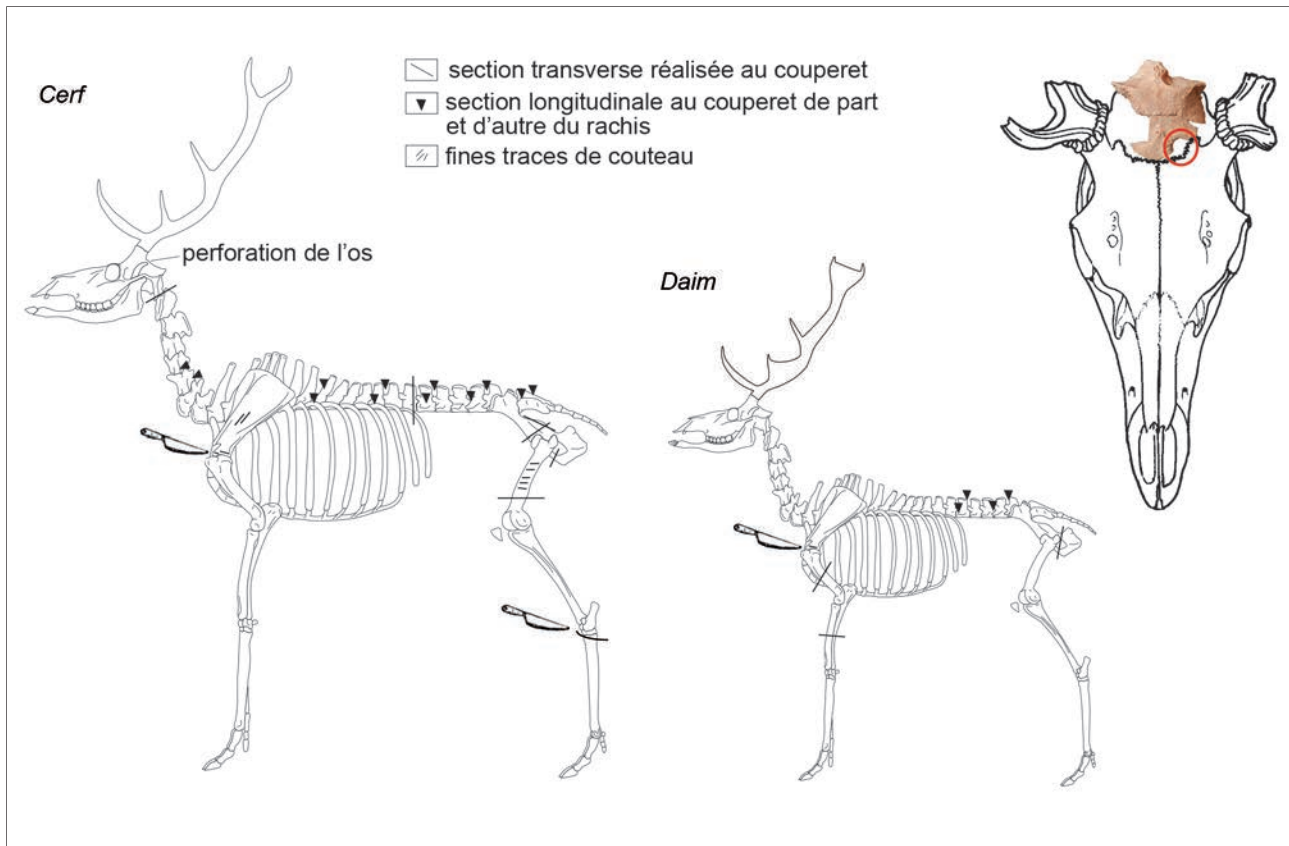
déficit très important des pièces osseuses, ce qui suggère que les animaux ont pu être traités intégralement dans un même lieu et que certaines pertes ont alors pu être occasionnées lors de l'évacuation des déchets de leur lieu d'origine. À l'exception d'une trace laissée par un objet contondant sur un fragment de crâne de cerf (fig. 12), dont la perforation de l'os a pu entraîner la mort de l'animal, les os de ces deux cervidés (plus particulièrement du cerf) présentent principalement de nombreuses découpes au couperet et au couteau, qui renvoient à la mise en quartiers, ainsi qu'au prélèvement de la viande et témoignent de la consommation de ce gibier.

L'origine de ces restes de gibiers est problématique de par leur concentration importante et notamment leur localisation. Il est possible que ces déchets soient issus d'une consommation domestique. Cependant, dans l'état actuel de nos connaissances, aucun contexte d'habitat n'a livré à ce jour de telles proportions de gibiers, et surtout de cervidés, aussi bien dans les différents quartiers de *Durocortorum* que dans sa périphérie immédiate (Mathelart *et al.* 2014 ; Achard-Corompt *et al.* 2017). Bien que provenant d'un possible fossé péribole, il semble également délicat d'associer ces restes de gibier à une quelconque activité culturelle. En effet, l'étude des assemblages fauniques issus des sanctuaires gallo-romains du nord de la Gaule démontre très clairement que la faune sauvage est rarement présente dans ce type de contextes (Lepetz, Van Andringa 2008b). À l'inverse, les restes de gibiers pourraient éventuellement être mis en relation avec la proximité de l'amphithéâtre localisé à 120 m au sud de la parcelle fouillée. Les témoignages sous forme iconographique et/ou littéraire de *venationes*, où sont mis en scène des animaux sauvages entre eux ou des simulacres de chasse dans des amphithéâtres ou autres lieux de spectacle, sont nombreux (De Grossi Mazzorin *et al.* 2005, p. 339-340).

10. Les numéros en gras italique qui suivent les noms des sites font référence à la figure 3 de Cavé *et al.*, p. 7 sqq., dans ce volume. Ils sont destinés à faciliter le repérage des sites sur la carte de Reims antique.



**Fig. 11** – Répartition des pièces osseuses du cerf et du daim exprimée en nombre minimum d'individus  
(dessin : J. G. Ferrié -© 2004 ArcheoZoo.org ; DAO : F. Poupon).



**Fig. 12** – Relevé des traces de découpe sur les os du cerf et du daim, avec le détail de la trace d'abattage observée sur un fragment de crâne de cerf (dessin des silhouettes animales : J. G. Ferrié -© 2004 ArcheoZoo.org ; dessin de la tête de cerf : A. Von den Driesch ; cliché et DAO : F. Poupon).

À Reims, la mosaïque « des Promenades » représente différents types de gladiateurs et diverses espèces telles que le cerf, le daim, le sanglier, l'ours, le chien, le taureau, le cheval sauvage ou l'onagre, ainsi que des espèces plus exotiques comme le lion et le léopard (Loriquet 1862, p. 209-331). Il est donc possible que le cerf et le daim aient été utilisés localement dans le cadre de *venationes*. Un tel usage pourrait alors expliquer la découverte de restes de daim essentiellement cantonnés aux alentours de l'amphithéâtre, place Saint-Thomas ([16b], Sindonino *et al.* 2022) et dans le secteur des Promenades est ([13], Poupon à paraître). Cette concentration d'os de daim dans ce quartier de la ville antique n'est pas sans rappeler celle des restes d'ours, fauves vraisemblablement utilisés dans les jeux du cirque (fig. 13). En effet, les découvertes d'ossements d'ursidés gravitent également à ce jour uniquement à la périphérie de cet édifice de spectacle, notamment dans la carrière utilisée comme dépotoir et située à proximité immédiate du fossé Fo 194 (voir Poupon, dans ce volume). Le gibier tué dans l'arène aurait donc pu être consommé sur place, puis les déchets osseux évacués à quelques mètres de l'amphithéâtre, dans le fossé en question. La consommation de viande issue des *venationes* est en partie attestée par le témoignage de l'auteur chrétien Tertullien qui, pour réfuter les calomnies de ses contemporains païens envers les chrétiens, dénonce « ceux qui se nourrissent de la chair de bêtes fauves venant de l'arène, qui se repaissent de la chair d'un sanglier ou d'un cerf. Ce sanglier en luttant, s'est souillé du sang de l'homme qu'il a déchiré ; ce cerf est mort couché dans le sang d'un gladiateur. On recherche même les membres des ours qui n'ont pas encore digéré la chair humaine ; c'est un homme qui se gorge de la chair nourrie d'un homme » (*L'Apologétique*, IX, 24).

Cet assemblage faunique est riche d'enseignement à plus d'un titre. La diversité des pièces osseuses des daims permet d'envisager concrètement l'importation et/ou la présence de ces cervidés vivants sur place dès l'Antiquité, hypothèse qui était jusqu'alors difficilement vérifiable en Gaule par la seule mise au jour d'os des pieds et de bois (voir exemples cités *supra*, p. 146). En effet, des peaux de daims auraient très bien pu être importées avec les os des pieds attenants, tandis que les bois, comme le souligne Sébastien Lepetz, auraient pu également « faire l'objet de commerce ou être rapportés comme pièce de curiosité de contrées où vivent plus habituellement ces cervidés » (Lepetz 2009, p. 149). Cependant, cette accumulation d'os de daims et de cerfs reste délicate à interpréter. Réflète-t-elle l'évacuation de déchets en provenance d'une riche *domus* ? Témoigne-t-elle de l'organisation de *venationes* dans l'amphithéâtre proche et de la consommation de la viande issue du produit de ces chasses ? Quoi qu'il en soit, cette accumulation de restes de gibiers soulève également d'autres questions relatives aux modes d'acquisition du gibier en contexte urbain. Ces animaux ont-ils été capturés dans les campagnes environnantes ou sont-ils issus de parcs à gibier (*vivaria*) ? Le cas du daim est intéressant, car cet animal peut vraisemblablement provenir soit d'un commerce à longue distance (animaux importés sur pied), soit de parcs à gibier (animaux élevés de longue date localement). À ce stade, seules des analyses isotopiques du strontium permettraient sans doute de trancher (Sykes 2009 ; Sykes *et al.* 2011).

## INSERTION DU SITE DANS LA VILLE ANTIQUE

Les vestiges mis au jour sur le site de la rue Lecointre sont globalement atypiques, ils contribuent à lui donner une place à part dans la cité. Ses composantes se démarquent en termes de chronologie, d'orientation et de localisation, quand elles ne sont pas totalement inédites. Ce constat soulève des questionnements sur les vocations du secteur, sur les modalités de son évolution et sur son insertion dans le tissu urbain (ici on pense avant tout à la proximité de la grande enceinte située à 100 m au minimum vers le nord).

Les orientations des vestiges de la rue Lecointre ne s'inscrivent pas strictement dans le carroyage de la ville antique. Cas le plus emblématique, l'orientation du fossé péribole (Fo 194-102) ne respecte pas les tracés de la trame viaire, comme le font d'ordinaire les structures de découpage de parcelles à vocation domestique dans la périphérie nord. Au contraire, le fossé se plie aux nécessités de l'activité cultuelle. Répondant aux critères religieux, aux nécessités organisationnelles et de scénographie d'un espace sacré, ce gauchissement constitue d'ailleurs l'un des éléments de définition des sanctuaires périurbains. Orienté à 20° ouest, le sanctuaire édifié rue Belin (22) (Rollet dir. 2006a) fait écho à ces observations. Même en dépit de l'implantation d'un axe viaire sur la parcelle, l'orientation du fossé péribole demeure l'élément structurant dominant, y compris durant les phases postérieures. En effet, les fossés associés à la carrière d'extraction de craie reprennent et prolongent le tracé du fossé plus ancien. De même, le tracé de la carrière ne répond pas à des nécessités techniques ou géologiques, et l'emplacement du front de taille et des caissons orientaux d'extraction semble ne jamais outrepasser une limite perpendiculaire au tracé du fossé.

Ces constats renvoient aux hypothèses émises par Philippe Rollet à propos du sanctuaire de la rue Belin (22) (Rollet dir. 2006a), dans un secteur où l'enceinte dite augustéenne dévie de sa forme circulaire pour intégrer l'éminence où ont été mis au jour les vestiges d'un temple du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C. Cette observation alliée à la découverte, au XIX<sup>e</sup> s., de plus de 400 potins rèmes à proximité de l'édifice l'amène à s'interroger sur l'ancienneté de l'appartenance de cet espace à la sphère cultuelle et, indirectement, sur les causes ayant conduit à l'édification de la grande enceinte. Si elle n'a pas fourni un *terminus post quem* convenable (aucun élément n'est recoupé par le fossé), la fouille du 43 rue de Sébastopol (36) (Thomann, Péchart 2013) a permis d'établir un *terminus ante quem* fiable pour son remblaiement, compris dans un intervalle allant de 25 à 1 av. J.-C. L'une des théories élaborées et généralement acceptée (Barral, Guillaumet 2000 ; Fichtl 2000) s'appuie sur le rôle moteur des sanctuaires dans l'évolution et la fixation du fait urbain celtique, même si l'importance de la période protohistorique dans la fixation des lieux de culte gallo-romains est parfois remise en question dans le cas des sanctuaires périurbains (Péchoux 2010). La présence, rue Lecointre, de l'enclos en agrafe à proximité de l'enceinte s'avère cependant troublante.

La documentation archéologique récente nous invite à considérer les équipements à usage collectif pris dans leur ensemble. Qu'il s'agisse des nécropoles ou d'édifices publics, ces éléments sont visiblement fixés précocement. Participant à la définition des limites de l'emprise urbaine et au bon fonctionnement de la cité, il est logique que ces derniers présentent une



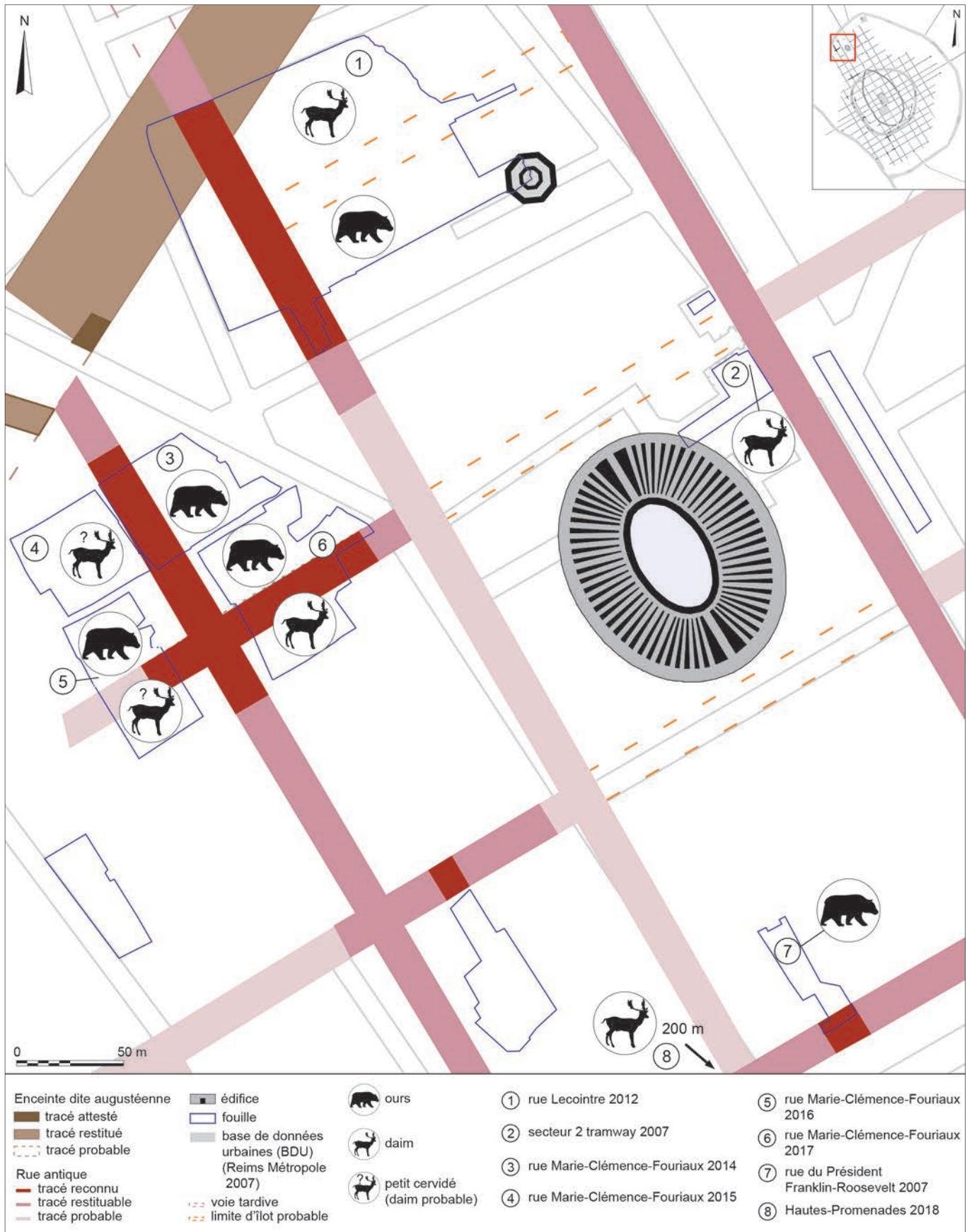


Fig. 13 – Localisation des restes de daim et d'ours mis au jour sur l'ensemble de la ville antique (DAO : F. Poupon).

chronologie plus proche de celle du cœur de la ville antique que des espaces intermédiaires. Installé à moins de 120 m de la rue Lecointre, l'amphithéâtre de Reims serait édifié dans la seconde partie de l'horizon IV de synthèse rémois, entre 30 et 40-45 apr. J.-C. (Mathelart, *in* Sindonino *et al.* 2022)<sup>11</sup>. Il est par ailleurs intéressant de noter que l'édifice de spectacle est précédé d'occupations domestiques ; contrairement à l'îlot de la rue Lecointre, la vocation collective de cet espace ne fait donc pas partie de ses constituantes initiales. L'*horreum* mis au jour rue Maucroix (18), à 300 m au sud de la rue Lecointre, est construit entre 40-45 et 65-70 apr. J.-C. Les éléments mis au jour rue Lecointre précèdent donc l'ensemble des vestiges à vocation communautaire décelés dans la partie nord de la cité. Si l'on considère l'ensemble des marges de la ville du Haut-Empire, seule la fouille de la nécropole de la rue de Sébastopol (36) (Thomann, Péchart 2013) présente des chronologies similaires à celles de la rue Lecointre. La nécropole vient en effet recouvrir le fossé de l'enceinte augustéenne installée entre 25 et 1 av. J.-C. Ces analogies démontrent l'importance des espaces à vocation culturelle ou funéraire dans la définition et l'évolution du fait urbain antique.

Passé la première moitié du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C., une phase de monumentalisation touche l'ensemble de la périphérie nord de la ville. À cet égard, les années 40 à 70 apr. J.-C. semblent constituer un pivot. Cette période chronologique coïncide avec la densification des bâtiments à vocation publique – amphithéâtre, *horreum* de la rue Maucroix (18) pour la partie nord – et avec l'apparition d'occupations domestiques bien plus denses et prégnantes, comme rue Maucroix ou rue du Président Franklin-Roosevelt (17) (Lefils 2011 ; Rollet *et al.* 2011a). Plus anciennes, les infrastructures de la rue Lecointre semblent répondre

par ricochet à ce temps initial. La construction du temple polygonal correspond probablement à une adaptation à de nouveaux critères en termes de fonctionnalités et d'expression de la puissance de la cité. Qu'il soit exécuté sur une initiative privée ou sous l'impulsion de la puissance publique, sa création s'insère vraisemblablement dans un programme d'urbanisation global. À l'échelle de l'îlot, il est plausible que ce programme ne se soit pas limité au temple octogonal, mais qu'il intègre d'autres constructions (plus près du *cardo maximus* ?). Nous ne sommes probablement qu'aux prémices de la compréhension de cet ensemble.

Beaucoup d'incertitudes demeurent encore. On ignore par exemple quels sont les rites exécutés à proximité du temple polygonal, aucun artefact révélateur n'ayant été mis au jour durant la fouille. Au regard de l'importance des moyens mis en œuvre pour la construction de l'édifice et de la proximité du *cardo maximus*, il semble étonnant que la matérialisation de l'aire sacrée ne soit assurée que par un système fossoyé dont la durée d'utilisation ne recouvre pas la totalité de celle de l'édifice. Trois facteurs peuvent justifier ce constat. Localisé à la limite de la ville du Haut-Empire et protégé par son statut, l'espace sacré n'a subi aucune pression ou menace relative à son emprise. La matérialisation de la zone culturelle a ensuite pu être rendue nécessaire avec l'apparition des activités postérieures, nécessitant une cohabitation, voire une division parcellaire. Par ailleurs, l'importance des substructures de l'usine au nord et au centre de la zone de fouille a probablement provoqué une conservation différentielle des vestiges. Enfin, l'emprise de l'intervention a seulement porté sur la partie de l'îlot la moins propice aux cérémonies complexes ou à l'implantation de dépendances. La réalisation d'investigations archéologiques complémentaires contribuerait assurément à modifier et enrichir nos perspectives.

11. Voir Mathelart, dans ce volume.